

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JUILLET  
2023

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin juillet 2023 et en comparaison avec la même période de 2022, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 6%, provenant de :

1- la diminution des recettes douanières nettes de 3,3%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 39 MDH à fin juillet 2023 contre 173 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+4%) ;
- TVA à l'importation (-4,9%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-4,1%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 22 MDH à fin juillet 2023 contre 137 MDH un an auparavant ;

2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-0,9%) et l'augmentation des autres TIC (+6,5%) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 7%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 5.911 MDH à fin juillet 2023 contre 5.716 MDH un an auparavant :

- l'IS (+0,5%), compte tenu de restitutions qui ont été de 1.270 MDH à fin juillet 2023 contre 356 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH. A fin juillet 2022, l'IS avait progressé de 51,5% par rapport à son niveau à fin juillet 2021, soit +12.682 MDH (37.315 MDH contre 24.633 MDH) ;
- l'IR (+6,2%), compte tenu de restitutions qui ont été de 222 MDH à fin juillet 2023 contre 164 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 0,7% par rapport à leur niveau de fin juillet 2022.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une diminution de 3,9%.

- la TVA à l'intérieur (+18,6%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 4.348 MDH à fin juillet 2023 contre 5.126 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH.

A fin juillet 2023, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 6.217 MDH contre 7.324 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 12.595 MDH à fin juillet 2023 contre 11.147 MDH un an auparavant, en hausse de 13% ou +1.448 MDH.
- les majorations de retard (+21,7%), résultant de recettes brutes de 1.295 MDH contre 1.076 MDH à fin juillet 2022 et de dégrèvements de 71 MDH à fin juillet 2023 contre 70 MDH un an auparavant.

4- la hausse des recettes non fiscales de 33,2% en raison notamment, de l'accroissement des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9.262 MDH contre 7.111 MDH), des recettes de monopoles (7.743 MDH contre 6.037 MDH), des fonds de concours (1.140 MDH contre 730 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (893 MDH contre 314 MDH).

### **Au niveau des dépenses**

1- un taux d'engagement global des dépenses de 56% et un taux d'émission sur engagements de 83% contre respectivement 54% et 83% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 5,4% provenant de :

- la hausse de 7,4% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 3% des dépenses de personnel et de 16,3% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 12,4% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul de 16,4% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la hausse de 1% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 6.225 MDH contre 7.353 MDH à fin juillet 2022.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 13,7%, passant de 46,8 MMDH à fin juillet 2022 à 53,2 MMDH à fin juillet 2023, en raison de l'augmentation de 14,6% des dépenses des ministères et de 12,7% des dépenses des charges communes.

### **Soldes du Trésor**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 504 MDH contre un solde ordinaire négatif de 453 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 27,7 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 25 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 16,6 MMDH à fin juillet 2022 compte tenu d'un solde positif de 30,6 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Juillet 2022	LF 2023	Juillet 2023	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>171 282</b>	<b>293 221</b>	<b>181 580</b>	<b>61,9%</b>	<b>6,0%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>155 138</b>	<b>264 923</b>	<b>160 075</b>	<b>60,4%</b>	<b>3,2%</b>
<i>Impôts directs</i>	68 425	114 097	71 980	63,1%	5,2%
<i>Impôts indirects</i>	67 653	119 821	67 273	56,1%	-0,6%
<i>Droits de douane</i>	7 913	15 048	8 227	54,7%	4,0%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	11 147	15 957	12 595	78,9%	13,0%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>16 144</b>	<b>28 298</b>	<b>21 505</b>	<b>76,0%</b>	<b>33,2%</b>
<i>Monopole et participations</i>	6 037	19 464	7 743	39,8%	28,3%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Domaine</i>	292	355	222	62,5%	-24,0%
<i>Autres recettes<sup>(2)</sup></i>	9 815	3 479	13 540	389,2%	38,0%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>171 735</b>	<b>302 106</b>	<b>181 076</b>	<b>59,9%</b>	<b>5,4%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>128 484</b>	<b>234 911</b>	<b>137 935</b>	<b>58,7%</b>	<b>7,4%</b>
<i>Personnel</i>	86 139	155 794	88 704	56,9%	3,0%
<i>Autres biens et services<sup>(3)</sup></i>	42 345	79 117	49 231	62,2%	16,3%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>20 622</b>	<b>30 967</b>	<b>23 180</b>	<b>74,9%</b>	<b>12,4%</b>
<i>Intérieure</i>	17 955	24 291	18 866	77,7%	5,1%
<i>Extérieure</i>	2 667	6 676	4 314	64,6%	61,8%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>16 740</b>	<b>26 580</b>	<b>14 011</b>	<b>52,7%</b>	<b>-16,3%</b>
<b>2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux<sup>(4)</sup></b>	<b>5 889</b>	<b>9 648</b>	<b>5 950</b>	<b>61,7%</b>	<b>1,0%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>-453</b>	<b>-8 885</b>	<b>504</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>46 770</b>	<b>106 027</b>	<b>53 178</b>	<b>50,2%</b>	<b>13,7%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>30 150</b>	<b>-1 412</b>	<b>24 143</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>496</b>	<b>0</b>	<b>852</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(5)</sup></b>	<b>-16 577</b>	<b>-116 324</b>	<b>-27 679</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-2 574</b>	<b>0</b>	<b>-4 515</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-19 151</b>	<b>-116 324</b>	<b>-32 194</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>18 527</b>	<b>62 292</b>	<b>4 868</b>		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	14 824		42 455		
<i>Dépôts au Trésor</i>	1 245		-551		
<i>Compte courant à BAM</i>	2 646		-1 130		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>624</b>	<b>54 032</b>	<b>27 326</b>		
<i>Tirages et dons</i>	6 582	61 500	33 739		
<i>Amortissement</i>	-5 958	-7 468	-6 413		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2023.

## RECETTES ORDINAIRES

	Juillet 2022	LF 2023	Juillet 2023	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>155 138</b>	<b>264 923</b>	<b>160 075</b>	<b>60,4%</b>	<b>3,2%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>68 425</b>	<b>114 097</b>	<b>71 980</b>	<b>63,1%</b>	<b>5,2%</b>
<i>Taxe Professionnelle<sup>(2)</sup></i>	69	128	79	61,7%	14,5%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	37 315	61 545	38 398	62,4%	2,9%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	29 628	48 069	31 526	65,6%	6,4%
<i>Taxe d'Habitation<sup>(2)</sup></i>	8	14	7	50,0%	-12,5%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	4	0	11		175,0%
<i>Majorations de retard</i>	1 076	3 511	1 295	36,9%	20,4%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	307	800	628	78,5%	104,6%
<i>Autres<sup>(3)</sup></i>	18	30	36	120,0%	100,0%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(*)</sup></b>	<b>7 913</b>	<b>15 048</b>	<b>8 227</b>	<b>54,7%</b>	<b>4,0%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>67 653</b>	<b>119 821</b>	<b>67 273</b>	<b>56,1%</b>	<b>-0,6%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(*)</sup> :</b>	17 866	32 068	17 383	54,2%	-2,7%
<i>Tabacs manufacturés<sup>(*)</sup></i>	6 949	12 500	6 883	55,1%	-0,9%
<i>Produits énergétiques<sup>(*)</sup></i>	9 585	16 857	9 080	53,9%	-5,3%
<i>Autres<sup>(*)</sup></i>	1 332	2 711	1 420	52,4%	6,6%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	49 787	87 753	49 890	56,9%	0,2%
<i>à l'intérieur</i>	18 236	33 504	19 896	59,4%	9,1%
<i>à l'importation<sup>(*)</sup></i>	31 551	54 249	29 994	55,3%	-4,9%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>11 147</b>	<b>15 957</b>	<b>12 595</b>	<b>78,9%</b>	<b>13,0%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>16 144</b>	<b>28 298</b>	<b>21 505</b>	<b>76,0%</b>	<b>33,2%</b>
<i>Domaine</i>	292	355	222	62,5%	-24,0%
<i>Monopoles et participations</i>	6 037	19 464	7 743	39,8%	28,3%
<i>Privatisation<sup>(4)</sup></i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	730	0	1 140		56,2%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	314	1 000	893	89,3%	184,4%
<i>Recettes diverses<sup>(5)</sup></i>	8 771	2 479	11 507	464,2%	31,2%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>171 282</b>	<b>293 221</b>	<b>181 580</b>	<b>61,9%</b>	<b>6,0%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

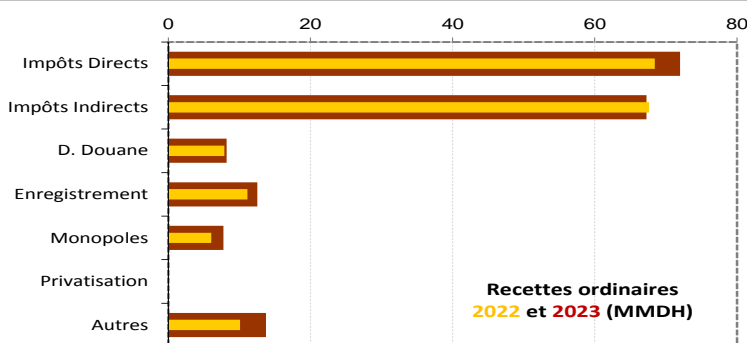
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin juillet 2023 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 6% et des dépenses ordinaires émises de 5,4% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 504 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 32,2 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 27,3 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 4,9 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes<sup>1</sup> se sont établies à 181,6 MMDH contre 171,3 MMDH à fin juillet 2022, en hausse de 6% ou +10,3 MMDH.

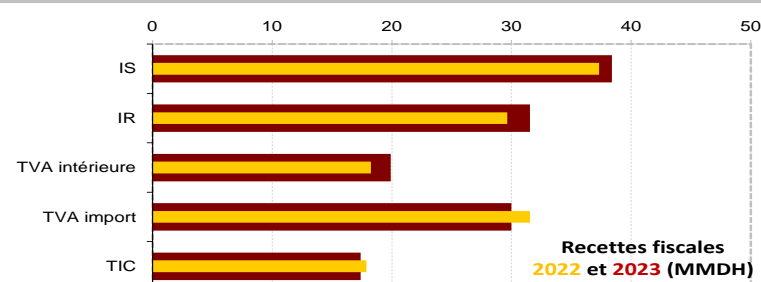
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 5,2%, des droits de douane de 4%, des droits d'enregistrement et de timbre de 13% et des recettes non fiscales de 33,2%, conjuguée à la baisse des impôts indirects de 0,6%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 160,1 MMDH contre 155,1 MMDH à fin juillet 2022, en augmentation de 3,2% ou +4,9 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la baisse des recettes douanières de 3,6% et de la hausse de la fiscalité domestique de 6,8%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>2</sup>

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 47.262 MDH à fin juillet 2023 contre 48.876 MDH un an auparavant, en baisse de 3,3% ou -1.614 MDH par rapport à leur niveau à fin juillet 2022, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 39 MDH à fin juillet 2023 contre 173 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 47.301 MDH à fin juillet 2023 contre 49.049 MDH un an auparavant, en diminution de 3,6% ou -1.748 MDH par rapport à leur niveau à fin juillet 2022.

##### - Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin juillet 2023 ont atteint 8.216 MDH contre 7.898 MDH un an auparavant, soit une hausse de 4% ou +318 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 29.989 MDH à fin juillet 2023 contre 31.530 MDH à fin juillet 2022, enregistrant une baisse de 4,9% ou -1.541 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une diminution de 16,6% ou -1.203 MDH et celle sur les autres produits une baisse de 1,4% ou -338 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 9.057 MDH contre 9.448 MDH, en baisse de 4,1% par rapport à leur niveau de fin juillet 2022 ou -391 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 22 MDH à fin juillet 2023 contre 137 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 9.080 MDH contre 9.585 MDH, en diminution de 5,3% par rapport à leur niveau de fin juillet 2022 ou -505 MDH.

<sup>1</sup> Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes<sup>3</sup> réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 98,6 MMDH à fin juillet 2023 contre 92,1 MMDH à fin juillet 2022, en hausse de 7% ou +6,5 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 5.911 MDH à fin juillet 2023 contre 5.716 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 104,5 MMDH à fin juillet 2023 contre 97,8 MMDH à fin juillet 2022, soit une hausse de 6,8% ou +6,7 MMDH.

#### - Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 37.128 MDH à fin juillet 2023 contre 36.959 MDH un an auparavant, en hausse de 0,5% ou +169 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 1.270 MDH à fin juillet 2023 contre 356 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH<sup>4</sup>. A fin juillet 2022, l'IS avait progressé de 51,5% par rapport à son niveau à fin juillet 2021, soit +12.682 MDH (37.315 MDH contre 24.633 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 38.398 MDH à fin juillet 2023 contre 37.315 MDH à fin juillet 2022, en augmentation de 2,9% ou +1.083 MDH.

#### - Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin juillet 2023 ont enregistré une hausse de 6,2% par rapport à leur niveau à fin juillet 2022 (31.304 MDH contre 29.464 MDH), soit +1.840 MDH, compte tenu de restitutions de 222 MDH contre 164 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 0,7% ou -17 MDH par rapport à leur niveau de 2022 (2.457 MDH contre 2.474 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une baisse de 3,9% ou -239 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2022	2023	Evolution en %
IR total	29 628	31 526	6,4%
dont IR prélevé par la DDP	6 058	5 819	-3,9%

#### - TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin juillet 2023 se sont établies à 15.548 MDH contre 13.110 MDH à fin juillet 2022, en hausse de 18,6% ou +2.438 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 4.348 MDH à fin juillet 2023 contre 5.126 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH<sup>5</sup>.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 19.896 MDH contre 18.236 MDH un an auparavant, en hausse de 9,1% ou +1.660 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 6.217 MDH à fin juillet 2023 contre 7.324 MDH à fin juillet 2022, soit -1.107 MDH. Les remboursements de TVA (6.217 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 4.348 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 1.864 MDH.

#### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 12.595 MDH à fin juillet 2023 contre 11.147 MDH un an auparavant, soit une hausse de 13% ou +1.448 MDH.

#### - Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 21,7%, résultant de recettes brutes de 1.295 MDH contre 1.076 MDH et de dégrèvements de 71 MDH à fin juillet 2023 contre 70 MDH un an auparavant.

#### - Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin juillet 2023, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 628 MDH contre 307 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 321 MDH.

#### - Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 122 MDH contre 95 MDH, en hausse de 28,4% ou +27 MDH.

<sup>3</sup> Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>4</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

<sup>5</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

## 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 21,5 MMDH contre 16,1 MMDH un an auparavant, en augmentation de 33,2% ou +5,4 MMDH, en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9.262 MDH contre 7.111 MDH), des recettes de monopoles (7.743 MDH contre 6.037 MDH), des fonds de concours (1.140 MDH contre 730 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (893 MDH contre 314 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 7.743 MDH à fin juillet 2023 contre 6.037 MDH à fin juillet 2022, en hausse de 28,3% ou +1.706 MDH.

Les recettes à fin juillet 2023 ont été versées notamment par l'OCP (4,5 MMDH contre 3 MMDH), l'Agence de la conservation foncière (2 MMDH contre 2,2 MMDH) et Bank Al-Maghrib (634 MDH contre 458 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2022	LF 2023	2023	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	458	660	634	96,1%
<b>I.A.M</b>	0	808	0	0,0%
<b>O.C.P</b>	3 000	10 160	4 480	44,1%
<b>ANCFCC</b>	2 220	3 500	2 000	57,1%
<b>Autres</b>	359	4 336	629	14,5%
<b>TOTAL</b>	<b>6 037</b>	<b>19 464</b>	<b>7 743</b>	<b>39,8%</b>

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une hausse de 38%, due pour l'essentiel à l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9.262 MDH contre 7.111 MDH), des fonds de concours (1.140 MDH contre 730 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (893 MDH contre 314 MDH).

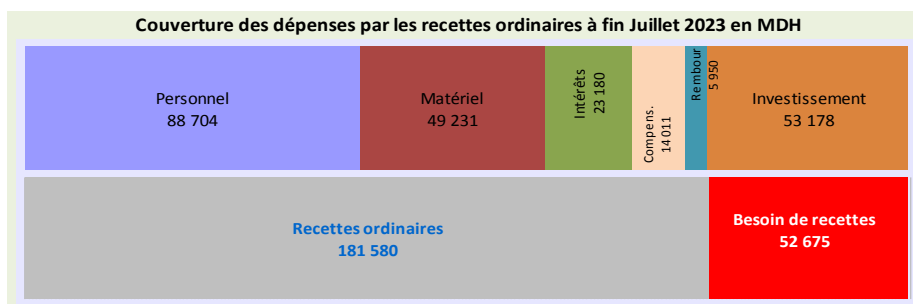
### Structure des recettes ordinaires nettes

A fin juillet 2023, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 91,6% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 45,5 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Juillet 2023				
Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure	
<b>1</b> Taxe sur la valeur ajoutée	45 537	▲ 2,0%	25,9%	
- à l'importation	29 989	▼ 4,9%	17,1%	
- à l'intérieur	15 548	▲ 18,6%	8,9%	
<b>2</b> Impôt sur les sociétés	37 128	▲ 0,5%	21,1%	
<b>3</b> Impôt sur le revenu	31 304	▲ 6,2%	17,8%	
<b>4</b> Droits d'enregistrement	12 595	▲ 13,0%	7,2%	
<b>5</b> TIC prod. énergétiques	9 057	▼ 4,1%	5,2%	
<b>6</b> Droits de douane	8 216	▲ 4,0%	4,7%	
<b>7</b> Monopoles	7 743	▲ 28,3%	4,4%	
<b>8</b> TIC tabacs manufacturés	6 883	▼ 0,9%	3,9%	
<b>9</b> Majorations de retard	1 224	▲ 21,7%	0,7%	
<b>10</b> Fonds de concours	1 140	▲ 56,2%	0,6%	

### Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin juillet 2023, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 100,3% contre 99,7% un an auparavant. Ainsi, à fin juillet 2023, 48,9% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 27,1% aux dépenses de matériel, 12,8% aux charges en intérêts de la dette, 7,7% aux émissions au titre de la compensation et 3,3% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

## 2.1- ENGAGEMENTS

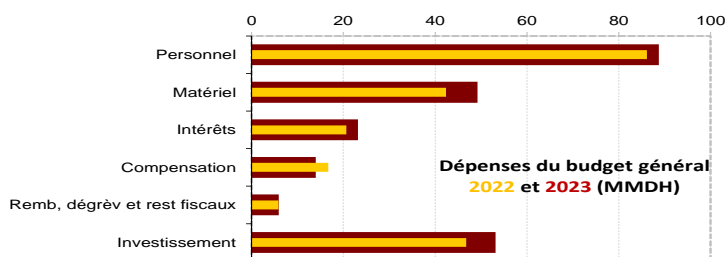
A fin juillet 2023, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 435,8 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 56% contre 54% à fin juillet 2022 et un taux d'émission sur engagements de 83%, soit le même niveau un an auparavant.

Situation des engagements <sup>(*)</sup> de dépenses 2023					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	280 014	168 721	157 896	60%	94%
<b>Investissement</b>	128 256	77 295	53 178	60%	69%
<b>C.S.T</b>	258 229	104 576	68 715	40%	66%
<b>SEGMA</b>	3 746	2 225	746	59%	34%
<b>Dette</b>	109 220	82 992	82 992	76%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>779 465</b>	<b>435 809</b>	<b>363 527</b>	<b>56%</b>	<b>83%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

## 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 294,1 MMDH à fin juillet 2023, en hausse de 18,4% par rapport à leur niveau à fin juillet 2022, en raison de l'augmentation de 4,5% des dépenses de fonctionnement, de 13,7% des dépenses d'investissement et de 64,3% des charges de la dette budgétisée<sup>6</sup>.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	151 113	271 139	157 896	58%	4,5%
<b>Investissement</b>	46 770	106 027	53 178	50%	13,7%
<b>Dette</b>	50 514	109 220	82 992	76%	64,3%
<b>TOTAL</b>	<b>248 397</b>	<b>486 386</b>	<b>294 066</b>	<b>60%</b>	<b>18,4%</b>

L'augmentation des charges de la dette budgétisée de 64,3% s'explique par la hausse de 100,1% des remboursements du principal (59,8 MMDH contre 29,9 MMDH) et de 12,4% des intérêts de la dette (23,2 MMDH contre 20,6 MMDH).

### 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 157,9 MMDH, dont 88,7 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 3%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 3,8% (37,9 MMDH contre 36,5 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 12,3% (25,4 MMDH contre 22,6 MMDH) malgré la diminution de 16,3% des émissions de la compensation (14 MMDH contre 16,7 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 1% en raison de la hausse des restitutions de l'IS (1.270 MDH contre 356 MDH) et de la baisse des remboursements de la TVA à l'intérieur (4.348 MDH contre 5.126 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	86 139	155 794	88 704	57%	3,0%
<b>Matériel</b>	36 502	64 867	37 883	58%	3,8%
<b>Charges communes</b>	22 583	38 674	25 359	66%	12,3%
dont compensation	16 740	26 580	14 011	53%	-16,3%
<b>Dépenses imprévues</b>		2 156			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	5 889	9 648	5 950	62%	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>151 113</b>	<b>271 139</b>	<b>157 896</b>	<b>58%</b>	<b>4,5%</b>

<sup>6</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.



Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 1% en raison notamment de la hausse de 914 MDH des restitutions de l'IS et la baisse de 778 MDH des remboursements de la TVA intérieure, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH à fin décembre 2022.

### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin juillet 2023 se sont établis à 88,7 MMDH contre 86,1 MMDH, en hausse de 3% par rapport à leur niveau de fin juillet 2022 ou +2.565 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 74,7 MMDH, en augmentation de 1,5%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 1,2% et des rappels de 5,9% (5.265 MDH contre 4.974 MDH).

### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 49,2 MMDH, en hausse de 16,3% ou +6.886 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (23 MMDH contre 21,2 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (7,1 MMDH contre 3,2 MMDH).

### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 23.180 MDH à fin juillet 2023 contre 20.622 MDH à fin juillet 2022, en hausse de 12,4% ou +2.558 MDH. Cette augmentation s'explique par la hausse de 5,1% des charges en intérêts de la dette intérieure (18.866 MDH contre 17.955 MDH) et de 61,8% de celles de la dette extérieure (4.314 MDH contre 2.667 MDH).

### Compensation

A fin juillet 2023, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 14.011 MDH contre 16.740 MDH, soit un recul de 16,3% ou -2.729 MDH.

### Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 5.950 MDH contre 5.889 MDH, en hausse de 1% ou +61 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (5.911 MDH contre 5.716 MDH) en raison notamment de la hausse des restitutions de l'IS (1.270 MDH contre 356 MDH) et de la diminution des remboursements de la TVA à l'intérieur (4.348 MDH contre 5.126 MDH).

A fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>5 716</b>	<b>9 332</b>	<b>5 911</b>	63,3%	3,4%
Impôt sur les sociétés	356	631	1 270	201,3%	256,7%
Impôt sur le revenu	164	138	222	160,9%	35,4%
TVA intérieure	5 126	8 391	4 348	51,8%	-15,2%
Majorations de retard	70	162	71	43,8%	1,4%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>173</b>	<b>317</b>	<b>39</b>	12,3%	-77,5%
Droits d'importation	15	29	11	37,9%	-26,7%
TIC prod. énergétiques	137	208	22	10,6%	-83,9%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	0	1		
TVA à l'importation	21	32	5	15,6%	-76,2%
Autres	0	48	0		
<b>TOTAL</b>	<b>5 889</b>	<b>9 649</b>	<b>5 950</b>	<b>61,7%</b>	<b>1,0%</b>

### SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin juillet 2023 a été positif de 504 MDH contre un solde ordinaire négatif de 453 MDH un an auparavant.

## 2.2.2- INVESTISSEMENT

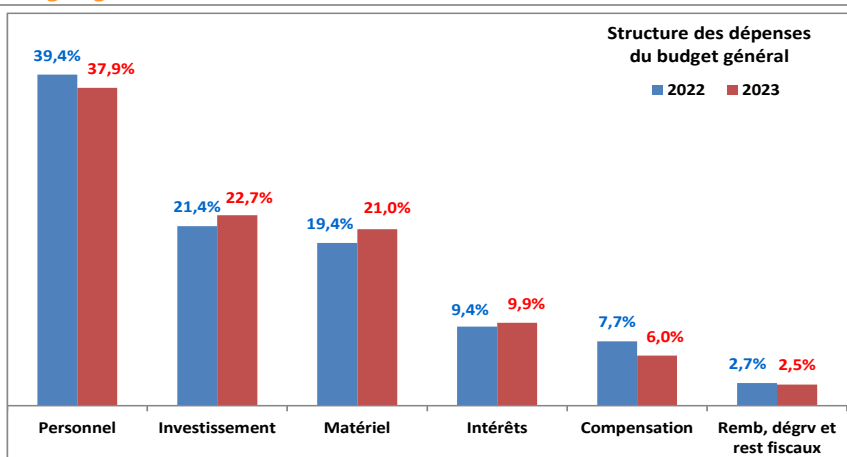
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 53,2 MMDH à fin juillet 2023 contre 46,8 MMDH un an auparavant, en hausse de 13,7% ou +6,4 MMDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 14,6% et des dépenses des charges communes de 12,7%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 17,4 MMDH contre 19 MMDH à fin juillet 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>46 770</b>	<b>106 027</b>	<b>53 178</b>	<b>50%</b>	<b>13,7%</b>
<b>1- Ministères</b>	<b>24 843</b>	<b>72 223</b>	<b>28 471</b>	<b>39%</b>	<b>14,6%</b>
<b>2- Charges communes :</b>	<b>21 927</b>	<b>33 804</b>	<b>24 707</b>	<b>73%</b>	<b>12,7%</b>
- Concours divers	19 020	25 059	17 382	69%	-8,6%
- Ristournes d'intérêts	9	220	7	3%	-22,2%
- Autres	2 898	8 525	7 318	86%	152,5%

### Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin juillet 2022 et fin juillet 2023 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à une hausse de la part des dépenses de matériel, des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement.



## 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 92,9 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 17,4 MMDH contre 19 MMDH à fin juillet 2022.

Les dépenses émises ont été de 68,7 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,2 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 24,1 MMDH.

	RECETTES <sup>(*)</sup>			DEPENSES <sup>(*)</sup>			Flux nets 2023
	2022	LF 2023	2023	2022	LF 2023	2023	
<b>C.A.S</b>	<b>76 607</b>	<b>99 403</b>	<b>79 670</b>	<b>49 631</b>	<b>99 053</b>	<b>58 098</b>	<b>21 572</b>
TVA des Coll.Terr.	21 337	37 608	21 381	18 346	37 608	18 622	2 759
Part régions (IS, IR, ...)	5 505	9 000	5 341	4 144	9 000	4 277	1 064
I.N.D.H	2 227	3 600	2 260	1 208	3 600	1 263	997
Soutien prix. prd.alim.	215	600	210	0	600	0	210
F.S. Routier	1 893	2 700	2 086	1 487	2 700	1 501	585
F.D. Agricole	3 640	4 000	2 954	3 702	4 000	3 292	-338
Emploi domanial	11 065	1 500	10 101	3 073	1 500	5 910	4 191
Lutte contre chômage	1 418	1 500	1 498	912	1 500	1 054	444
Dons des pays du CCG	380	350	292	172	0	244	48
Appui Cohés. Sociale	7 879	10 000	12 773	3 349	10 000	6 550	6 223
F.S. Habitat	1 364	2 000	1 175	1 588	2 000	1 632	-457
Gestion Covid-19	2 284	0	2	1 376	0	1 054	-1 052
Autres CAS	17 400	26 545	19 597	10 274	26 545	12 699	6 898
<b>C. Dép. Dotation<sup>(**)</sup></b>	<b>13 415</b>	<b>10 801</b>	<b>13 153</b>	<b>10 136</b>	<b>10 801</b>	<b>9 519</b>	<b>3 634</b>
<b>Autres C.S.T</b>	<b>34</b>	<b>171</b>	<b>35</b>	<b>139</b>	<b>1 933</b>	<b>1 098</b>	<b>-1 063</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 056</b>	<b>110 375</b>	<b>92 858</b>	<b>59 906</b>	<b>111 787</b>	<b>68 715</b>	<b>24 143</b>

(\*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(\*\*) Comptes de dépenses sur dotation.

#### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin juillet 2023, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1.598 MDH contre 1.237 MDH à fin juillet 2022, en hausse de 29,2%.

Les dépenses ont été de 746 MDH à fin juillet 2023 contre 741 MDH un an auparavant, en hausse de 0,7%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>488</b>	<b>0</b>	<b>810</b>		<b>66,0%</b>
Recettes	1 121	2 017	1 487	74%	32,6%
Dépenses	633	2 017	677	34%	7,0%
<b>Equipement :</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>42</b>		
Recettes	116	283	111	39%	-4,3%
Dépenses	108	283	69	24%	-36,1%

(\*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

#### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin juillet 2023, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 61,9% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 59,9% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 50,2%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2023 en MDH				
	LF 2023	Juillet 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>293 221</b>	<b>181 580</b>	<b>61,9%</b>	<b>-111 642</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>264 923</b>	<b>160 075</b>	<b>60,4%</b>	<b>-104 849</b>
Impôts directs	114 097	71 980	63,1%	-42 117
Impôt sur les sociétés	61 545	38 398	62,4%	-23 147
Impôt sur le revenu	48 069	31 526	65,6%	-16 543
Impôts indirects	119 821	67 273	56,1%	-52 548
TVA à l'intérieur	33 504	19 896	59,4%	-13 608
TVA à l'importation	54 249	29 994	55,3%	-24 255
Taxes intérieures de consommation	32 068	17 383	54,2%	-14 685
Droits de douane	15 048	8 227	54,7%	-6 821
Droits d'enregistrement et de timbre	15 957	12 595	78,9%	-3 363
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>28 298</b>	<b>21 505</b>	<b>76,0%</b>	<b>-6 793</b>
Monopole et participations	19 464	7 743	39,8%	-11 721
Domaine	355	222	62,5%	-133
Autres recettes	8 479	13 540	159,7%	5 061
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>302 106</b>	<b>181 076</b>	<b>59,9%</b>	<b>-121 030</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>234 911</b>	<b>137 935</b>	<b>58,7%</b>	<b>-96 976</b>
Personnel	155 794	88 704	56,9%	-67 090
Autres biens et services	79 117	49 231	62,2%	-29 886
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>30 967</b>	<b>23 180</b>	<b>74,9%</b>	<b>-7 787</b>
Intérieure	24 291	18 866	77,7%	-5 425
Extérieure	6 676	4 314	64,6%	-2 362
<b>2.3- Compensation</b>	<b>26 580</b>	<b>14 011</b>	<b>52,7%</b>	<b>-12 569</b>
<b>2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales</b>	<b>9 648</b>	<b>5 950</b>	<b>61,7%</b>	<b>-3 698</b>
<b>3- INVESTISSEMENT</b>	<b>106 027</b>	<b>53 178</b>	<b>50,2%</b>	<b>-52 849</b>

#### DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 27,7 MMDH à fin juillet 2023 contre un déficit budgétaire de 16,6 MMDH un an auparavant.

## ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 8 MMDH à fin juillet 2023 contre 12,5 MMDH à fin décembre 2022, soit une diminution de 4,5 MMDH.

## 5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 32,2 MMDH contre un besoin de financement de 19,2 MMDH à fin juillet 2022 et d'un flux net positif de 27,3 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 624 MDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 4,9 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 18,5 MMDH à fin juillet 2022.

### FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin juillet 2023, le financement extérieur net a été positif de 27,3 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 6,4 MMDH et les tirages ont été de 33,7 MMDH, dont 26,1 MMDH auprès du marché financier international et 2,8 MMDH auprès de la BIRD.

### FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 42,5 MMDH contre 14,8 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 551 MDH contre une hausse de 1,2 MMDH à fin juillet 2022 ;
- de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,1 MMDH contre une ponction de 2,6 MMDH à fin juillet 2022 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de juillet 2023 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début août 2023, les avances aux régisseurs, ...

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 97,9 MMDH à fin juillet 2023 contre 98,4 MMDH à fin décembre 2022, en baisse de 551 MDH.

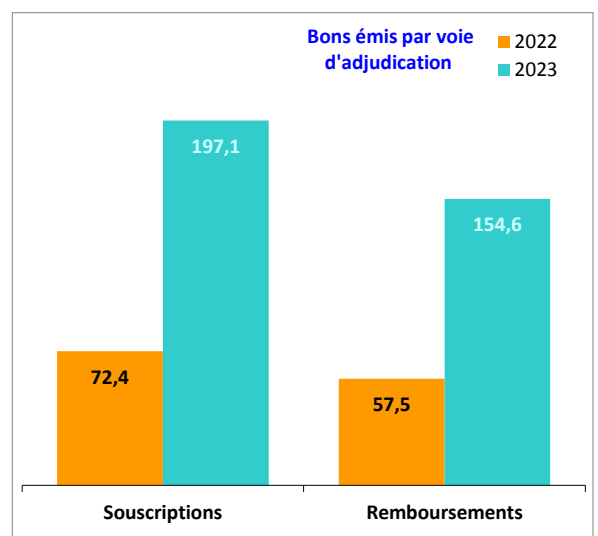
### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 5,2 MMDH contre 4,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 26,4 MMDH effectués en juillet 2023 et dont le remboursement n'intervient qu'en août 2023.

### Dette intérieure

S'élevant à 713,5 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 6,5% par rapport à son niveau à fin décembre 2022. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 42,5 MMDH, résultant de souscriptions pour 197,1 MMDH et de remboursements pour 154,6 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 14,8 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 72,4 MMDH et de remboursements pour 57,5 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2022	Souscrip.	Rembour.	2023	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>665 764</b>	<b>197 058</b>	<b>154 604</b>	<b>708 219</b>	<b>6,4%</b>
32 jours	10 000,0	0,0	10 000,0	0	
13 semaines	12 177,8	27 652,1	38 139,6	1 690	
26 semaines	6 525,5	16 294,2	15 108,3	7 711	
52 semaines	18 770,6	23 274,0	11 060,6	30 984	
2 ans	72 201,4	58 949,4	26 821,3	104 330	
5 ans	173 764,0	14 421,0	44 790,3	143 395	
10 ans	133 851,0	26 982,8	8 683,5	152 150	
15 ans	122 719,1	22 224,9	0,0	144 944	
20 ans	78 383,8	5 128,7	0,0	83 513	
30 ans	37 371,1	2 131,1	0,0	39 502	
<b>Autres</b>	<b>4 246</b>	<b>11 161</b>	<b>10 155</b>	<b>5 252</b>	<b>23,7%</b>
<b>Total</b>	<b>670 010</b>	<b>208 219</b>	<b>164 759</b>	<b>713 471</b>	<b>6,5%</b>



### Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin juillet 2023 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 47 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
13 semaines	4 425,3	0,0
26 semaines	4 575,3	0,0
52 semaines	1 012,9	0,0
2 ans	7 368,1	12 465,4
5 ans	20 965,8	7 244,9
10 ans	8 683,5	13 014,8
15 ans	0,0	13 725,5
20 ans	0,0	938,9
30 ans	0,0	753,8
<b>Total</b>	<b>47 030,9</b>	<b>48 143,3</b>